

La Charte Nationale des Soirées Étudiantes Responsables



Bulletin d'Adhésion



Je soussigné (nom de l'asso)
représenté(e) par (Nom du Président),
Président détenteur d'une autorité, d'un pouvoir de décision, ou d'un mandat de représentation, à ce
titre, responsable d'une part de responsabilité en terme de sécurité routière lors des soirées étudiantes,

Considérant que le nombre actuel des jeunes victimes des accidents de la route demeure la première
cause de mortalité chez les jeunes de 15 à 24 ans et considérant que la moitié des jeunes de 18 à 24
ans tués le sont en fin de semaine au retour d'une soirée, et qu'il convient de prendre les mesures les
plus efficaces pour réduire ce nombre inacceptable dans les plus courts délais,

Considérant qu'une action coordonnée entre les fédérations, leurs associations et la FAGE, ayant une
responsabilité forte est plus à même de donner les résultats escomptés,

Souscrivant à l'objectif d'une réduction du nombre de tués ou blessés au sortir d'une soirée étudiante
sur l'ensemble du réseau d'associations étudiantes du réseau FAGE,

Confiant dans le sens des responsabilités des acteurs étudiants et des structures étudiantes concernées,

Conscient de ce que les actions en faveur de la sécurité routière ont un coût extrêmement faible pour
une association en comparaison au coût humain, social et économique de l'insécurité routière,

S'ENGAGE A METTRE EN ŒUVRE DE FACON VOLONTARISTE ET BENEVOLE LES MESURES QUI RESSORTENT
DE SA RESPONSABILITE ET DE SES ACTIVITES POUR ACCELERER LES PROGRES EN MATIERE DE SECURITE
ROUTIERE A TRAVERS TROIS VALEURS FONDAMENTALES :

- ▶ LE RESPECT DES AUTRES ET DE SOI-MEME à travers une Attitude Responsable et Solidaire
- ▶ LE RESPECT DE LA LOI à travers une Attitude Citoyenne
- ▶ L'ETHIQUE afin de garder une cohérence dans l'action

QU'AUREZ-VOUS FAIT DE VOS 20 ANS ?

ETUDIANT
RESPONSABLE

PRÉVENTION DES DROGUES ET DÉPENDANCES, SÉCURITÉ ROUTIÈRE, IST-SIDA ?
POUR NE PLUS SE DEMANDER CE QU'IL VA ARRIVER MAIS CE QUE L'ON PEUT FAIRE,
DEVIENS ETUDIANT RESPONSABLE !

ENGAGEMENT CONCRET :

S'ENGAGE DANS LA LIMITE DE SES CAPACITES ET DE SES SPECIFICITES A METTRE EN PLACE ET RESPECTER AU MOINS 5 DES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

- Mettre en place au moins 1 action par an de sensibilisation à la sécurité routière et aux dangers de la consommation excessive d'alcool et d'autres substances psycho actives sur la conduite lors d'une journée, hors contexte festif, dans l'enceinte de son établissement d'étude.
- Informer des dangers de la consommation excessive d'alcool sur la conduite et sur la santé lors de chaque soirée étudiante organisée.
- Accompagner systématiquement les soirées étudiantes organisées par l'association d'un dispositif de prévention et de sécurité routière tel que le principe du « conducteur désigné » après avoir pris connaissance du kit sécurité routière de la FAGE.
- Former et informer les membres de l'association à la sécurité routière (code de la santé publique, responsabilités pénale etc...) et s'assurer que les organisateurs de soirées sont également sensibilisés à ces thématiques
- Nommer 1 responsable «sécurité routière» au sein du bureau qui sera la personne relais avec la FAGE. Cette personne sera formée à la sécurité routière et gèrera son équipe prévention lors des soirées.
- Ne pas organiser de dispositif «open bar», «vente flash» ou «happy' hour» dans les soirées étudiantes organisées par l'association.
- Mettre à disposition des boissons softs gratuites lors des soirées étudiantes et créer un cadre favorable (eau potable et fraîche en libre service, collation à prix réduits, chaises/fauteuils dans un espace calme).
- Faire intervenir un expert des drogues et dépendances lors d'un atelier débat organisé sur un lieu de vie étudiant (se renseigner sur les experts à contacter auprès de la FAGE)
- Former les membres du bureau de l'association et/ou les organisateurs de soirées aux gestes de premiers secours (3 personnes minimum)

Si vous êtes une fédération ou une monodisciplinaire :

- Informer votre réseau d'associations des campagnes de la FAGE existante en terme de prévention et sécurité routière, et faire connaître tous les outils de communication existants mis à leur disposition par la FAGE.

..... (nom de l'asso) pourra mentionner la présente charte dans sa communication et utiliser le logotype «Soirées Etudiantes Responsables» sur tout document élaboré dans le cadre d'une action relayant les messages de la Sécurité routière, sous réserve d'une validation préalable de la FAGE. La FAGE et (nom de l'asso) effectueront chaque année conjointement un bilan des actions menées. La FAGE choisira les actions qui pourront être mises en valeur pour informer l'ensemble de son réseau dans le journal «Décisions Etudiantes», la NewsLetter Prévention et à travers un recueil des actions de sécurité routière de la FAGE. La présente charte engage les parties pour une période d'un an à compter du jour de la signature.

Date de renouvellement du bureau de l'association : ... / ... /

Je soussigné m'engage à faire perdurer les engagements pris par mon association à travers cette charte en transmettant ces valeurs au bureau qui succèdera au mien.

Fait à le

Signature :



FAGE,
Fédération des Associations Générales Etudiantes,
5 rue Frédérick Lemaître,
75020 Paris

Tel : 01 40 33 70 70 - Fax : 01 40 33 70 71
www.fage.asso.fr

mail : prevention@fage.asso.fr

